

LA GAZETTE

L'ACTUALITÉ DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE DU GRAND GENÈVE — N°4 AVRIL 2023



LA MISE AU POINT

Vision d'ensemble
du territoire 2050

EN CONCLUSION

L'évaluation
environnementale
stratégique

CONSULTATION

Consultation
de la Vision territoriale
transfrontalière

COUP DE PROJECTEUR

L'atelier des acteurs
associatifs



LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE EST LÀ !

Après deux années de travaux politiques, citoyens et techniques, la Vision territoriale transfrontalière arrive dans sa phase finale: celle de la consultation et de l'adoption.

Cette démarche a permis d'établir une vision partagée du Grand Genève et de dessiner un avenir souhaitable en prenant en compte à la fois la croissance significative de cette région transfrontalière qui la classe parmi les plus dynamiques d'Europe et les objectifs écologiques de la Charte Grand Genève en transition en 2050.

Ce concept territorial servira ultérieurement de référence commune pour la révision des documents territoriaux des différentes entités institutionnelles, tels que les schémas de cohérence territoriale, les plans directeurs cantonaux, le prochain projet d'agglomération.

Au-delà des questions d'aménagement du territoire, la Vision territoriale transfrontalière a aussi mis en débat les impacts de la métropolisation dans la région du Grand Genève.

LEXIQUE

SOCLE DU VIVANT

La primauté du socle du vivant donne la priorité à la protection et préservation de l'environnement ainsi qu'aux écosystèmes naturels dans les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, autant dans les espaces urbains, ruraux que naturels.

Trois modes d'action y sont associés :

- la préservation
- la reconnexion
- la revitalisation

MULTIPOLARITÉ RÉÉQUILBRÉE

La multipolarité rééquilibrée fait référence à une situation où les différentes zones urbaines ou rurales de l'agglomération ont un accès équitable aux infrastructures et aux services essentiels, tels que le logement, les transports, les écoles et les équipements et services publics, notamment de santé.

Il s'agit de garantir que les ressources et les investissements sont répartis de manière équilibrée afin que tous les habitant-es puissent bénéficier d'un cadre de vie équitable à proximité de chez elles et de chez eux, dans le Grand Genève.

Trois modes d'action y sont associés :

- la régénération
- la mise en réseau
- la circularité

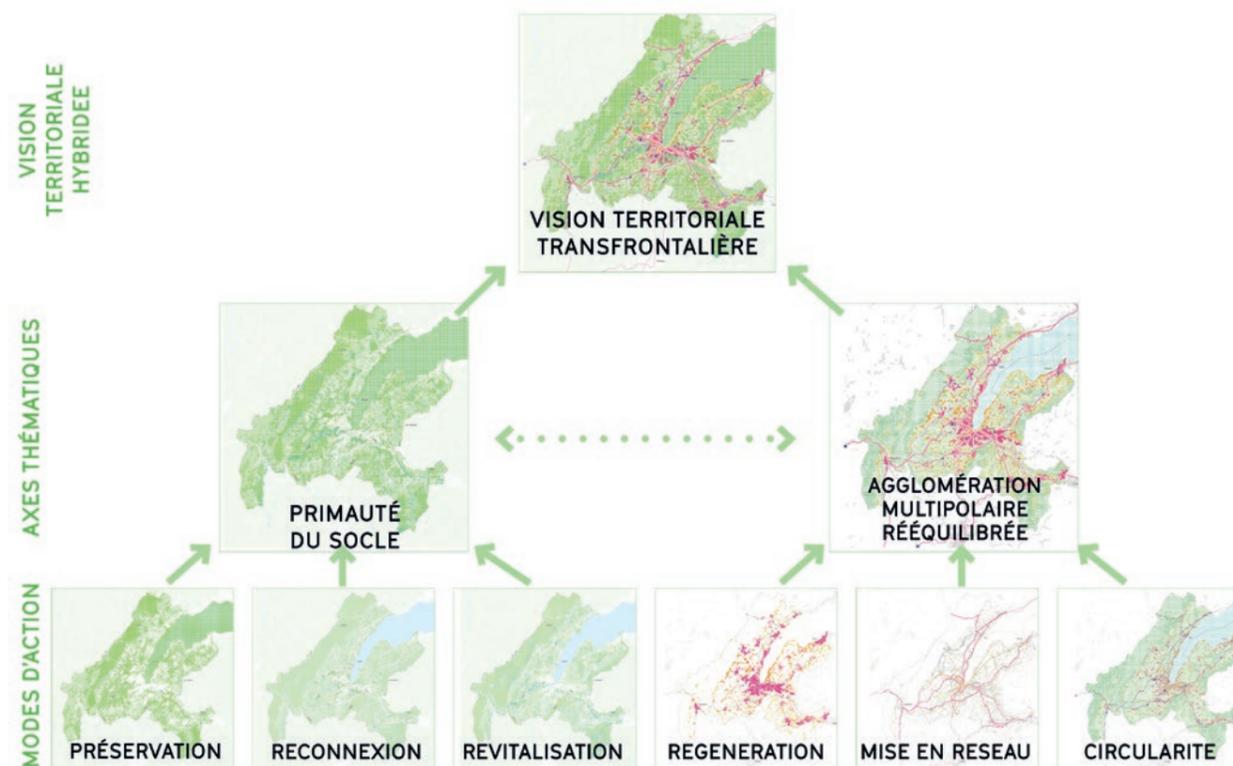


Schéma illustrant comment la VTT se décline par axes thématiques et modes d'action.

VISION D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 2050

La Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève se fonde sur la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique et s'articule autour de deux axes principaux : la primauté du socle du vivant et l'agglomération multipolaire rééquilibrée.

Pour permettre un territoire qui soit sûr, juste et agréable pour la population, tout en respectant les limites planétaires, la Vision territoriale transfrontalière prône une logique d'économie des ressources. Elle offre la perspective d'une organisation en société qui garantisse l'intégrité des écosystèmes essentiels au maintien de la vie, tout en établissant les conditions nécessaires à une vie digne pour toutes et tous, favorisant ainsi l'épanouissement de chacune et chacun. La Vision territoriale transfrontalière 2050 prend en compte tant les besoins des habitant-es que ceux des autres espèces vivantes.

Cette vision s'articule autour de deux axes thématiques. Ces thématiques ne reprennent pas nécessairement l'organisation sectorielle des domaines de l'aménagement du territoire, mais cherchent plutôt à combiner différents aspects pour traiter des défis de la transition.

Le premier axe décrit les principes qui sont liés à la « primauté du socle du vivant », c'est-à-dire les principes à mettre en place pour assurer un territoire préservé, reconnecté et revitalisé. Ce sont les modes d'actions.

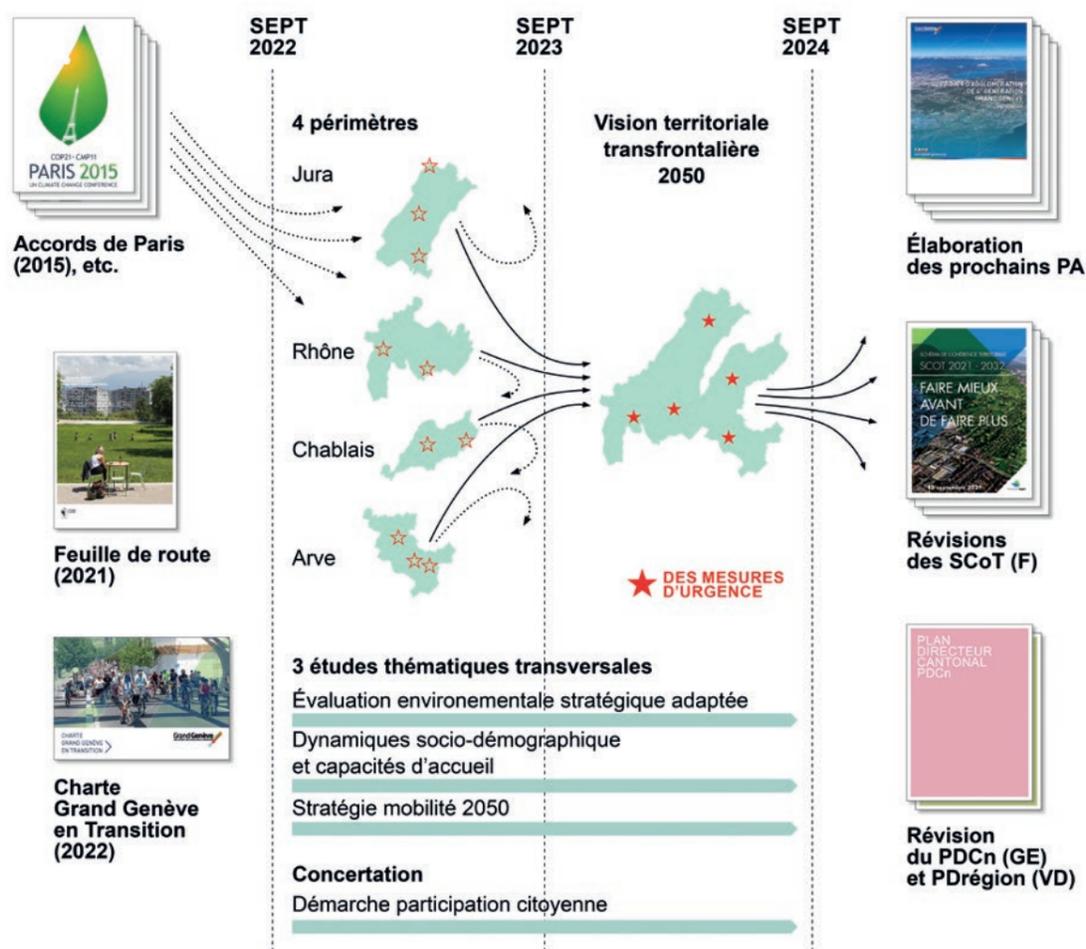
Ils offrent les conditions de développement des milieux naturels et de préservation des ressources, tant dans les contextes urbanisés que non urbanisés, afin de renforcer la biodiversité, d'être plus résilient aux aléas du climat, et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Le second axe promeut le renforcement d'une « agglomération multipolaire et rééquilibrée », c'est à dire, les conditions à mettre en place pour assurer un territoire régénéré, mis en réseau et circularisé. Ce sont les 3 modes d'actions du 2^e axe.

L'ambition est de s'inscrire dans la perspective d'une agglomération avec une haute culture du bâti qui reconnaît la diversité de ses caractéristiques et spécificités urbaines, qui renforce les qualités de la vie de proximité, tout en offrant les conditions d'une transition économique basée sur les principes de circularité.

La Vision territoriale propose une série de « territoires d'illustration » pour expliquer les principes d'action. Ces territoires représentent une diversité de situations caractéristiques du Grand Genève. Il ne s'agit pas de prescriptions spécifiques à chaque territoire concerné, mais d'une invitation à imaginer de manière concrète comment les principes de la Vision territoriale transfrontalière sont susceptibles de déployer leurs effets.

L'annexe des cartes présente de manière détaillée les différents modes d'action appliqués au travers de différentes thématiques.



ET APRÈS ?

La Vision territoriale transfrontalière se dote de stratégies et de mesures pour répondre aux défis environnementaux et sociaux.

En janvier 2023, la «Charte Grand Genève en transition» a été officiellement signée par les huit partenaires du Grand Genève, s'accordant ainsi sur des enjeux de transition écologique pour l'agglomération transfrontalière.

À travers 10 objectifs environnementaux et sociaux, la charte fixe les orientations stratégiques et le cadre d'action commun pour répondre à l'urgence climatique et préserver les ressources vitales partagées. L'atteinte de ces dix objectifs nécessite une coordination des actions publiques de part et d'autre de la frontière.

L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière est l'une des réponses à ces objectifs. Cette vision partagée du territoire crée un cadre commun en matière d'aménagement du territoire et orientera les documents locaux d'urbanisme à l'horizon 2050. Face à l'urgence climatique et la nécessité d'agir rapidement, une série d'actions opérationnelles (appelées stratégies de mise en œuvre) est identifiée. Ces mesures, proposant des réponses rapides et innovantes aux défis environnementaux, doivent permettre de contribuer à l'atteinte de cette vision partagée d'ici 2050.

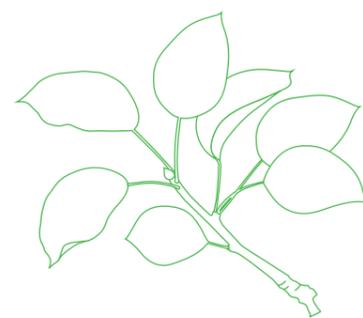
La Vision territoriale transfrontalière prévoit ainsi une série de mesures, telles que :

- des actions immédiates pour rendre possible l'objectif commun. Par exemple, des mesures d'exploitation dans le domaine des transports publics ;
- des chantiers légaux et réglementaires à ouvrir par les différents partenaires en fonction de leur contexte spécifique ;

- des planifications aux différentes échelles territoriales. La Vision territoriale transfrontalière nourrira, entre autres, les prochaines générations de projets d'agglomération et en particulier le projet d'agglomération 5^e génération, dont le dépôt est prévu en juin 2025, qui permettra d'obtenir des co-financements fédéraux pour des mesures de mobilité à l'échelle de l'agglomération, avec des réalisations attendues entre 2028 et 2032 ;
- des coopérations renforcées, soit d'autres démarches pour accompagner la réalisation de la Vision territoriale transfrontalière. Par exemple, la déclinaison de la *Charte Grand Genève en transition* en Plans d'Action.

Enfin, parallèlement aux actions opérationnelles, la Vision territoriale propose deux autres types de mesure sous la forme :

- de grands projets fédérateurs avec un rôle de « pionnier » qui répondent aux besoins concrets communs à certain-es acteur-trices ;
- d'un plan d'action structuré selon des deux axes thématiques de la Vision territoriale transfrontalière – la primauté du socle du vivant et une agglomération multipolaire rééquilibrée – et des modes d'action préconisés. Ce plan, encore en cours d'élaboration, proposera des solutions concrètes locales et transfrontalières à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire du Grand Genève à l'horizon 2050. Il renforcera également les initiatives existantes.



LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière est accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique adaptée à ce niveau de planification. Cette étude évalue la conformité de la Vision territoriale aux ambitions de la transition écologique fixées par le Grand Genève. Elle vérifie domaine par domaine si les mesures préconisées permettront d'atteindre les objectifs de la charte.

Globalement, la Vision territoriale transfrontalière inscrit le territoire du Grand Genève dans une trajectoire de transition écologique. Mais elle ne fera pas tout !

Afin de confirmer cette trajectoire de transition, l'évaluation environnementale stratégique invite à :

- Diminuer plus drastiquement les prestations kilométriques parcourues en voiture ;
- Augmenter le rythme de rénovation des bâtiments tout rendant indispensable les notions de circularité ;
- Appliquer les principes du socle du vivant dans les futures planifications et revoir celles en cours au regard des enjeux de préservation, reconnexion et revitalisation ;
- Traduire dans les documents de planification contraignants le principe d'amplification des cours d'eau et des rives du lac ;
- Prioriser dès à présent le développement urbain à l'intérieur du territoire bâti existant, en utilisant l'entier du potentiel disponible et en intensifiant l'usage des bâtiments existants ;
- Planter des essences qui favorisent une bonne qualité de l'air.

Aussi, deux facteurs principaux de réussite sont mis en évidence à travers cette étude :

- Une compréhension commune des défis et enjeux avec des solutions qui reposent sur une démarche collaborative active, participative et exploratoire ;
- La capacité à soutenir le rythme de réalisation des mesures en termes de financement, de ressources humaines et de formation.



RETOUR SUR L'ATELIER DES ASSOCIATIONS

Le 1^{er} février 2024, des acteur-trices du milieu associatif français et suisses se sont réunies pour contribuer à la Vision territoriale transfrontalière. Cet atelier s'est démarqué par la diversité des thématiques représentées à travers les structures présentes : mobilité douce, aménagement du territoire, accessibilité, résilience des territoires, transports et logistique, biodiversité, préservation des espaces naturels, etc.

Les participant-es ont pu s'exprimer sur des pistes d'action structurées autour des deux axes de la Vision territoriale : la primauté du socle du vivant et la multipolarité rééquilibrée. Certaines propositions sont largement ressorties, telles que :

- L'importance de concerter les usager-ères du territoire ;
- Inclure la jeunesse dans toutes ces démarches ;
- Renforcer la complémentarité des modes de transport ;
- Repenser l'activité de proximité en créant des quartiers multifonctionnels ;
- Aller vers une tarification unique « Grand Genève » des transports en commun ;
- Sécuriser les parkings vélos, etc.

PLUS D'INFORMATIONS

Sur la démarche

www.grand-geneve.org

→ Au sujet du Grand Genève

→ Vision territoriale transfrontalière

Sur les dispositifs de participation citoyenne

www.grand-geneve-en-transition.org

→ Je participe → Participation citoyenne

Contact

grand-geneve@etat.ge.ch

IMPRESSUM

Images : AdobeStock (p. 1), Urbaplan (p. 2), Office de l'urbanisme, État de Genève (p. 3)

Rédaction : Équipes Grand Genève, État de Genève

Graphisme : Plates-Bandes communication

CONSULTATION DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

La consultation du document de la Vision territoriale transfrontalière est actuellement ouverte auprès des partenaires de la démarche. Elle durera jusqu'au vendredi 26 avril 2024. Cette dernière étape avant l'adoption est décisive.

Les documents soumis pour la consultation sont les suivants :

- Vision territoriale transfrontalière 2050
- Les cartographies

Plusieurs annexes à visée explicative et informative sont également mises à disposition. Il s'agit en particulier des rapports « Capacités d'accueil » et « Évaluation environnementale stratégique ». Le rapport « Stratégie multimodale 2050 » (en cours de consolidation) ainsi que les rapports PACA (Arve, Rhône, Chablais et Jura) seront annexés à la version finale de la Vision territoriale et ne font pas partie de cette consultation.

Pour cette consultation, la participation des élu-es revêt une importance particulière. Elle renforcera la légitimité des décisions futures et favorisera une gouvernance inclusive. Nous encourageons donc tous les élu-es du Grand Genève à prendre connaissance du document et à partager leurs commentaires et suggestions.

Cette consultation représente une opportunité unique de façonner ensemble l'avenir du Grand Genève de manière concertée et durable.

En cas de question vous pouvez vous adresser à grand-geneve@etat.ge.ch

L'AGENDA

Les rendez-vous institutionnels et citoyens de 2024

Du 18 mars au 26 avril

Consultation de la Vision territoriale transfrontalière

La Vision territoriale transfrontalière est mise en consultation auprès des partenaires du Grand Genève. Cette consultation se fait au travers d'un questionnaire accessible sur notre site.

16 avril

Amassadeurs-rices

Les ambassadeurs-rices de la démarche citoyenne se retrouveront pour échanger sur les résultats de la Vision territoriale transfrontalière.

2 juillet

Grand Genève

Adoption du rapport final de la Vision territoriale transfrontalière par le GLCT du Grand Genève.

Automne

Approbation par les partenaires

Les partenaires du Grand Genève seront sollicités pour l'approbation de la Vision territoriale transfrontalière.

Décembre (date à fixer)

Événement de clôture

Une ultime rencontre réunira les acteur-trices principaux-ales de la démarche de la Vision territoriale transfrontalière et informera sur les prochaines étapes. Un temps citoyen aura lieu à l'occasion de cet événement.

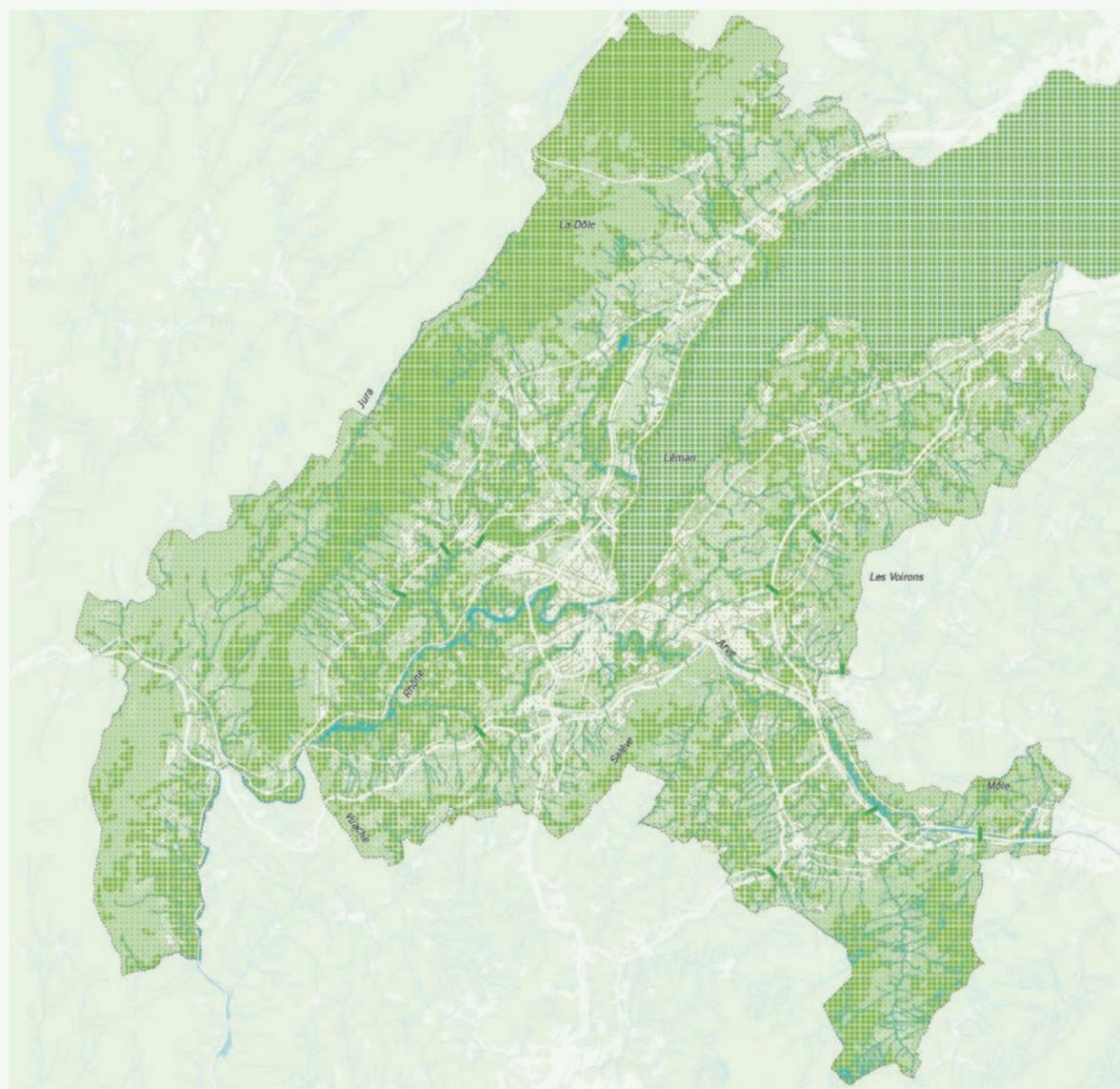
Juin 2025

Projet d'agglomération 5

Le cinquième projet d'agglomération du Grand Genève sera déposé auprès de la Confédération. Il déclinera la Vision territoriale transfrontalière par une première série de mesures infrastructurelles.

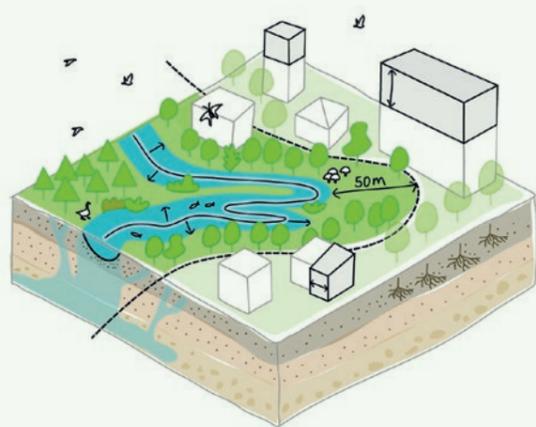


AXE I – PRIMAUTÉ DU SOCLE DU VIVANT



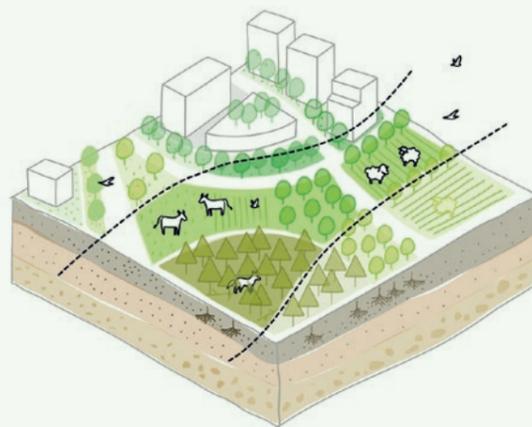
PRÉSERVATION	
	réserves existantes préservées
	réseau hydrographique préservé
	infrastructure écologique (IE) préservée
	connexions et corridors biologiques grande faune préservés
RECONNEXION	
	corridors biologiques grande faune reconnectés
	principe de perméabilité et reconnexion à travers les infrastructures (localisation, nombre et ampleur à définir)
	transitions renaturées et reconnectées en périphérie des tissus urbains
	maillage vert accompagnant la mobilité active
	pénétrantes de verdure (GE)
REVITALISATION	
	espace bâti revitalisé
	espaces agricoles revitalisés
	espaces forestiers revitalisés
	réseau hydrographique revitalisé
CONTEXTE	
	terres agricoles (grandes cultures, herbages, élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage, etc.)
	forêts
	réseau hydrographique
	coupures construites (territoires urbanisés, autoroutes, train, bhns)

I.1 LA PRÉSERVATION



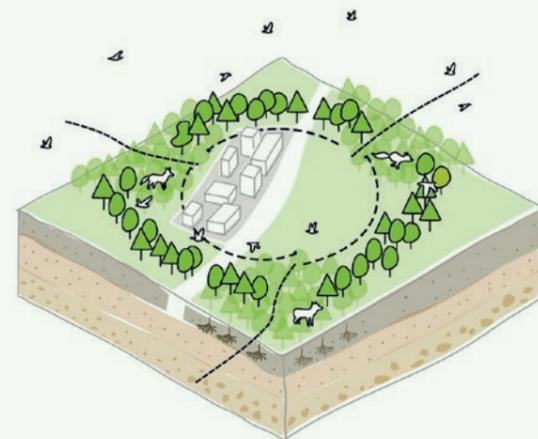
... DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Un espace tampon le long des cours d'eau a été préservé. Ils bénéficient d'un corridor de 50 mètres de part et d'autre de leurs rives pour assurer leurs fonctions écologiques et sécuritaires (crues). Par ailleurs, l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau a été déterminé, préservé et renaturé.
- Les embouchures des rivières sur le lac Léman ont toutes été renaturées et restaurées, et les rives naturelles des lacs et cours d'eau ont été préservées.
- Les zones humides ont été sauvegardées.
- Les nappes stratégiques ont été préservées sur les plans qualitatifs et quantitatifs.



... DE L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

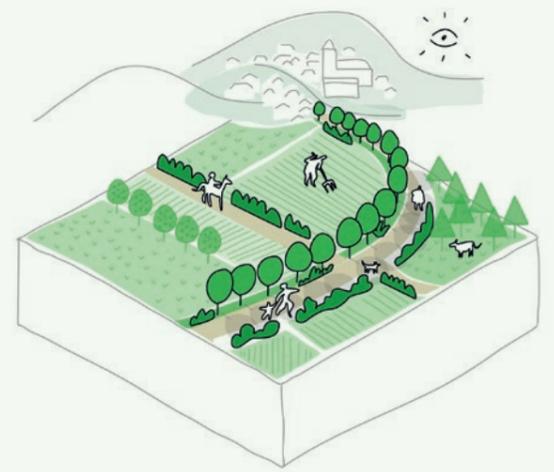
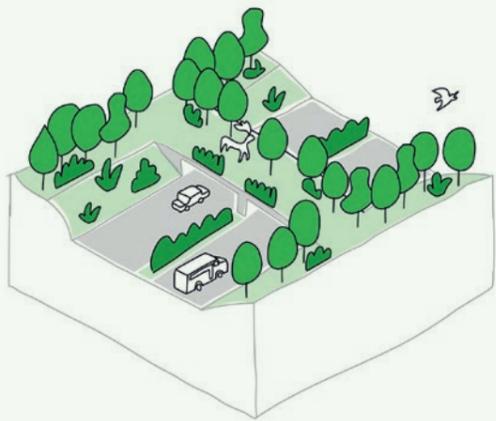
- L'infrastructure écologique a été protégée ou garantie sur 30% du territoire du Grand Genève.
- Une protection différenciée a été mise en place en fonction de l'usage agricole ou sylvicole, ou en territoire urbanisé.
- Les sols ont été désimperméabilisés et restaurés. Les sols naturels ont été préservés dans les espaces agricoles, forestiers et urbains.



... DES CONNEXIONS ET CORRIDORS BIOLOGIQUES

- Les connexions biologiques entre les sites de valeur (naturels, semi naturels, agricoles, forestiers et urbains) ont été mises en oeuvre pour réduire leur fragmentation et mettre en valeur les échappées paysagères.
- Les corridors biologiques pour la grande faune sont préservés.

I.2 LA RECONNEXION



... À TRAVERS LES INFRASTRUCTURES

- Les fragmentations territoriales ont été atténuées par des connexions et corridors biologiques permettant les déplacements faunistiques, floristiques ainsi que la circulation des masses d'eau.
- Les corridors biologiques pour la faune d'importance d'agglomération manquants ont été mis en place, et ceux non fonctionnels ont été réaménagés, pour garantir la perméabilité du paysage pour les grandes espèces animales.
- Le principe d'un maillage plus fin de connexions biologiques a été concrétisé à travers les ruptures infrastructurelles pour rétablir et restaurer les fonctionnalités entre milieux interrompus fragilisés.

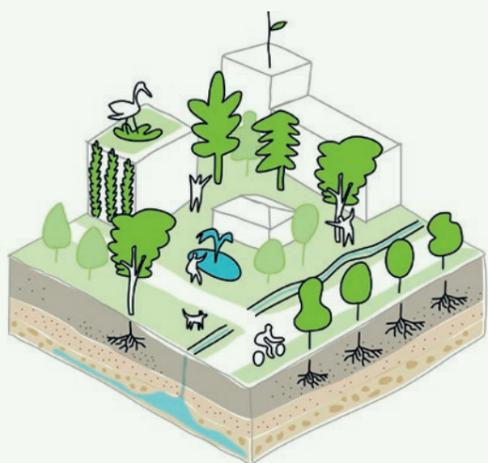
... EN LIMITE ET À TRAVERS LES TISSUS URBAINS

- Les franges entre les zones urbanisées et les espaces ouverts agricoles, ruraux et naturels ont été réaménagées de manière à renforcer leurs fonctions naturelles, nourricières et sociales.
- Les pénétrantes de verdure existantes ont été restaurées et protégées, et de nouvelles trames vertes d'épaisseur et de configuration variables à travers les tissus bâtis ont été réalisées jusqu'au coeur des tissus urbains.

... PAR UN RÉSEAU SOCIOÉCOLOGIQUE

- Un réseau socio-écologique structurant de proximité s'est affirmé à la campagne et en ville qui connecte entre eux des lieux de valeurs naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles ainsi que des aires de loisirs de même que des points de vente directe à la ferme.
- Ce réseau rétablit, fortifie et met en valeur des services écosystémiques et permet à la population d'accéder aux richesses du territoire par des connexions rétablies et des cheminements renaturés.

I.3 LA REVITALISATION



... DES ESPACES BATIS

- Les mesures ont été mises en place pour que l'eau pluviale s'infiltré dans les sols désimperméabilisés et renaturés.
- Les cours d'eau ont été remis à ciel ouvert où cela est opportun et faisable en zone urbaine.
- Les projets de nature en ville ont été réalisés avec une grande qualité de la biodiversité. Un taux de canopée de 30% au minimum est garanti.
- Les parcs, places, squares, rues et jardins ont été réaménagés pour offrir à la population des lieux agréables en toute saison et sont un espace de vie pour la biodiversité en zone urbaine.

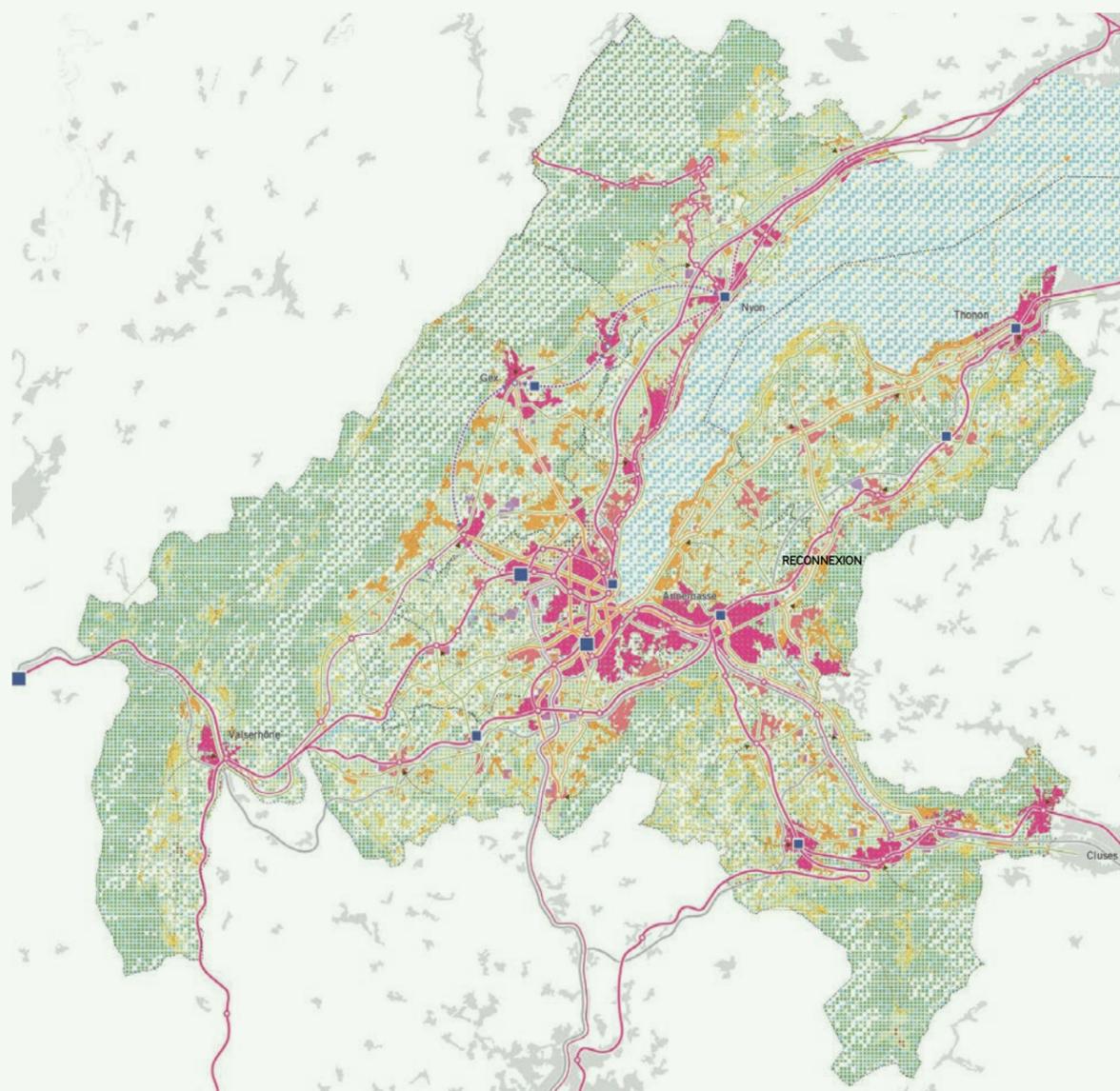
... DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

- L'irrigation a été développée de manière ciblée, efficace et efficiente; la capacité de rétention hydrique et anti-érosive des sols est consolidée.
- Les filières agricoles ont complété leur évolution vers des pratiques plus écologiques (sans labour, semis direct, diminution des intrants chimiques, régulation des ravageurs par auxiliaires, agroforesterie, diversité des cultures...).
- Les filières forestières ont complété leur évolution vers des pratiques plus écologiques (soin des lisières, diversité d'espèces plantée).

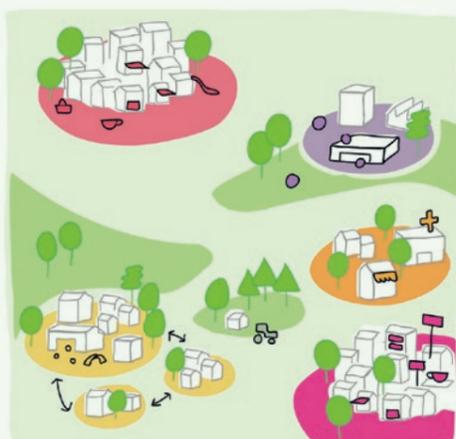
... DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Le réseau hydrographique, la dynamique naturelle et les connectivités des cours d'eau (méandres, crues, éponges, charriage) ont été amplifiés.
- La continuité écologique (hydrologique, piscicole et sédimentaire) a été restaurée au sein du réseau hydrographique.
- Les embouchures des cours d'eau sur le Léman ont été amplifiées et renaturées de même que ses rives.

AXE II – AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE RÉÉQUILBRÉE



II.1 LA RÉGÉNÉRATION

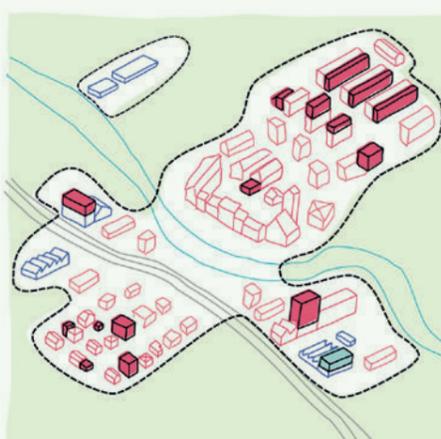


... DES POLARITÉS URBAINES

La mise en oeuvre d'objectifs diversifiés de rééquilibrage habitants/emplois/équipements, modulés selon la nature des polarités, a permis de concrétiser une agglomération multipolaire équilibrée constituée de :

- Hameaux et villages en réseau
- Villages et bourgs satellites
- Bourgs et petites villes
- Villes

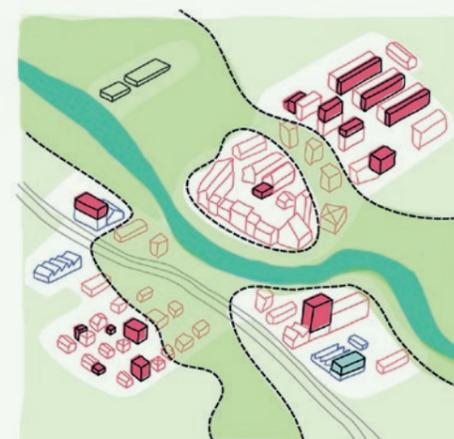
Les zones monofonctionnelles hors des polarités urbaines ont été réinvesties pour le renforcement spécifique d'activités économiques en lien avec les principes de circularité, en complément avec le renforcement du potentiel économique en milieu urbain.



... DES TISSUS BÂTIS

Les objectifs de transformation et d'intensification des tissus bâtis ont été modulés selon les caractéristiques préexistantes et selon la localisation dans l'agglomération, dans la perspective de reconnaître la diversité des situations :

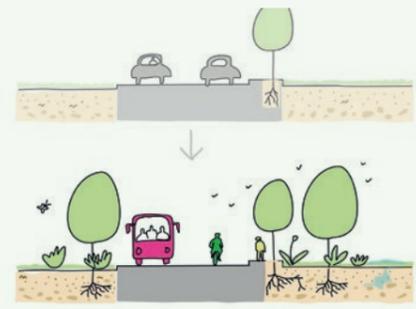
- Tissu pavillonnaire
- Tissu collectif
- Tissu historique
- Autres tissus mixtes
- Zones commerciales
- Zones industrielles
- Autres zones d'activités économiques
- Zones monofonctionnelles hors polarités urbaines



... DANS LE RESPECT DU SOCLE DU VIVANT

Les territoires urbanisés ne sont, par principe, pas étendus, et les espaces de l'infrastructure écologique et d'amplification des cours d'eau les traversant sont préservés de toute densification. De manière plus générale, la régénération des territoires urbanisés contribue à la réalisation des objectifs de l'axe 1.

II.2 LA MISE EN RÉSEAU



... À TRAVERS UN MAILLAGE MULTIMODAL DÉCARBONÉ

Le réseau privilégie le recours aux modes actifs et aux transports publics tout en reconnaissant la diversité des situations territoriales.

MOBILITÉ ACTIVE

- Maillage piéton pour soutenir la proximité, y compris avec le réseau socio-écologique (voir axe 1)
- Axes forts vélos (liaisons principales, secondaires et des dessertes, voies vertes)
- Espace public (zones piétonnes, priorité piétonne, rue, chemin, place, etc.) mis en réseau

TRANSPORT EN COMMUN

- Systèmes lourd et capacitaire ferroviaire ou mode à définir, car express
- Tram, BHNS
- Bus urbains.

INTERFACES MULTIMODALES ET RABATTEMENT

- Offres multimodales de rabattement et stations de mobilité partagée et services de mobilités
- Plateformes multimodales de rabattement

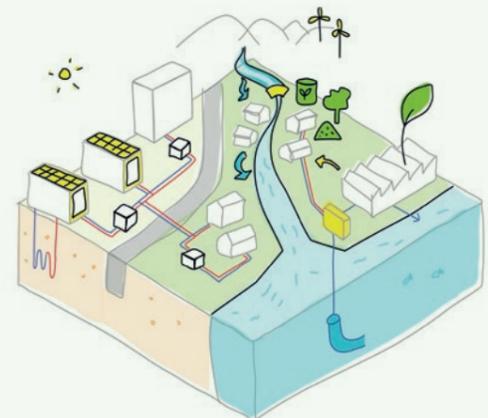
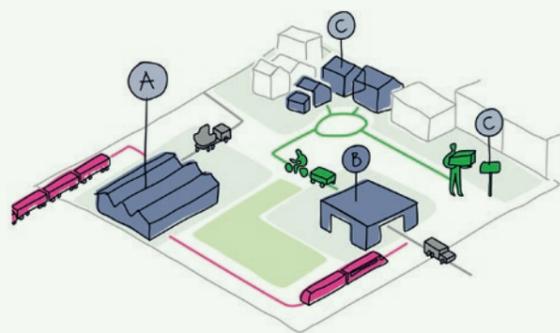
TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ

- Adaptation du réseau routier pour répondre aux objectifs de décarbonation

... À TRAVERS LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

- Un réseau socio-écologique structurant de proximité s'est affirmé à la campagne et en ville qui connecte entre eux des lieux de valeurs naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles ainsi que des aires de loisirs de même que des points de vente directe à la ferme.
- Ce réseau rétablit, fortifie et met en valeur des services écosystémiques et permet à la population d'accéder aux richesses du territoire par des connexions rétablies et des cheminements renaturés.

II.3 LA CIRCULARITÉ



... DES RESSOURCES

Les filières locales ont été développées grâce au renforcement de conditions-cadres :

- Filières agricoles
- Filières industrielles
- Filières matériaux de construction
- Sites de production/transformation : zones économiques monofonctionnelles d'activité et/ou commerciales
- Eau potable (captation, distribution et traitement)

... DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Un réseau hiérarchisé de centres d'approvisionnement par bassin de desserte, a été mis en place en cohérence avec des principes de logistique décarbonée :

- A. Plateforme logistique régionale
- B. Centre de distribution urbain
- C. Micro-hub/boîte à colis/points de vente directe

... DE L'ÉNERGIE

Les énergies locales et renouvelables ont été massivement développées :

- Potentiel géothermique et solaire
- Chaleur lac
- Réseaux de chaleur
- Eaux usées
- Éolien